

2e Eco-soliplumes de Paup's 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI 2e Eco-soliplumes de Paup's 2026

Préambule : Toute participation au tournoi 2e Eco-soliplumes de Paup's 2026 implique l'adoption du présent règlement. Celui-ci sera affiché dans la salle.

Le bénéfice du tournoi sera reversé au club de DJS Bad pour financer le grand projet vers Los Angeles 2028 de Pauline BEAUFOUR-PELLE, une jeune joueuse de Para Badminton en catégorie de SH6 (destinée aux joueurs de badminton de petite taille soit 145 cm maximum pour les hommes et 137 cm maximum pour les femmes).

Le tournoi se joue sur 7 terrains avec un maximum de participation de 160 personnes.

L'organisation se réserve le droit d'annuler le tournoi si le nombre d'inscrits est insuffisant ou en fonction d'une situation particulière.

Autorisation, licences et catégories :

Art.1 Le tournoi est en cours d'autorisation sous numéro de dossier : 2505533

Art.2 Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et doit être en possession de sa licence 2025/2026 à l'inscription.

Art.3 Le tournoi est ouvert aux seniors et vétérans des régions françaises des séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12, NC. Cependant, les joueurs des catégories d'âge minime, cadet et junior peuvent participer si leur niveau leur permet de se confronter à des joueurs seniors.

Rappel pour les participants mineurs à la compétition : "Chaque participant mineur à la compétition doit être placée, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du Juge-Arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".

Art.4 Le tournoi se joue sur les deux disciplines suivantes : DH, DD.

Art.5 Le tournoi sera réalisé sous forme de TOP. Les participants seront répartis en TOP. Les TOPS seront réalisés selon la moyenne CPPH à la date du 2 juillet 2026.

Des ajustements sur les TOP pourront être réalisés par les organisateurs selon le nombre d'inscrits.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000).

Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la côte serait supérieure à 1400.

Cas particulier: si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Juge-arbitre et arbitrage :

Art.6 Les GEO principaux de la compétition sont Ewann HUBERT et Stéphane CARRE. La juge-arbitre est Madame Weny RASIDI (JALA). La juge-arbitre adjointe est Madame Claire CALVET (JALA). Toutes les décisions qu'il prendra, seront sans appel.

Art.7 Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Art.8 Les matchs seront en « auto arbitrage ».

Un match se joue au meilleur des trois sets en 21 points : le premier camp à atteindre 2 sets gagnants remportera le match. Si les deux camps atteignent 20 points, le set est prolongé :

- le camp qui mène de 2 points d'écart remporte le set. Si le set se prolonge jusqu' à une égalité
- de 29 points, le camp qui marque le 30ème point gagne le set.

Inscription, tirage au sort et tableaux :

Art.9 La date de début des inscriptions est fixée au 2 mars 2026 à 8h. La date limite d'inscription est le 3/07/2026 à 20h et l'organisateur se donne le droit de fermer les inscriptions plus tôt en cas d'un grand nombre d'inscriptions.

Art.10 Le montant des droits d'inscriptions est fixé à 17€ pour le tableau.

Art.11 Les inscriptions se feront exclusivement sur BADNET et seront prises et retenues dans l'ordre de leur date d'inscription payée sur BADNET. Pour la paire de double la date prise en compte sera celle de l'inscription et du paiement du second joueur.

Art.12 En cas d'annulation de la compétition avant le début de celle-ci, les inscriptions perçues seront remboursées dans leur intégralité. En cas de désistement avant le tirage au sort des tableaux, les droits d'inscription sont remboursés. Après le tirage au sort, ils ne sont remboursés que sur présentation d'un certificat médical justifiant l'état de santé du joueur ou d'une preuve de son indisponibilité. Dans tous les autres cas, les droits d'inscriptions ne sont pas remboursés.

Art.14 Tout joueur peuvent s'inscrire sous « X », sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Art.15 La côte d'un joueur ou d'une paire, prise en compte pour la répartition dans les tableaux sera celle du 2/07/2026 (J-14 du tournoi). La date du tirage au sort sera le 4/07/2026.

Déroulement de la compétition :

Art.16 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.

Art.17 Les matchs se dérouleront le samedi 18 juillet 2006 de 8h à 23h maximum.

Art.18 Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle le jour de la compétition. Le responsable légal de mineur doit signer une feuille d'émargement.

Art.19 Les matchs seront organisés par poules dans sa phase préliminaire avec 2 sortants par poule dans la mesure du possible, puis par élimination directe ou sous forme de poule unique.

Art.20 Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu/horaire de la convocation durant la journée.

Art.21 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif.

Art.22 Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort, échauffement et test des volants compris).

Art.23 Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».

Art.24 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant le match, sauf après accord exprès du juge-arbitre.

Art.25 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art.26 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs ou coachs (2 maximum), les membres du comité d'organisation, le personnel médical et le juge-arbitre.

Art.27 Une attitude correcte est exigée envers l'adversaire, le juge arbitre, le public mais aussi envers soi-même.

Art.28 Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes. Ce temps est compris entre le dernier point du match précédent et le premier point du match suivant.

Volants :

Art.29 Les joueurs fourniront à parité, les volants pour accomplir les matchs : le volant officiel de la compétition est le RSL A9.

Médical :

Art.30 L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art.31 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments contre-indiqués devra la présenter au juge-arbitre et ce avant son premier match du tournoi.

Responsabilités :

Art.32 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.